

Le 4 février 2009

Jean-Luc PÉRAT

Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes sur Helpe
Bas Lieu
Beugnies
Dompierre sur Helpe
Dourlers
Felleries
Flaumont-Waudrechies
Floursies
Ramousies
Saint – Aubin
Saint-Hilaire-sur Helpe
Sémeries
Semousies
Taisnières-en-Thiérache

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnelles
Beaurepaire-sur-Sambre
Boulogne-sur-Helpe
Cartignies
Etroeuingt
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Larouillies
Marbaix
Petit Fayt
Rainsars
Sains du Nord

Canton d'Hautmont

Beaufort
Boussières sur Sambre
Eclaibes
Hautmont
Limont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Rémy du Nord

Canton de Landrecies

Bousies
Croix Caluyau
Fontaine au Bois
Forest en Cambrésis
Landrecies
Le Favril
Maroilles
Preux au Bois
Prisches
Robersart

Canton de Solre le Château

Aibes
Beaurieux
Bérelles
Bousignies sur Roc
Choisies
Clairfayts
Cousolre
Dimechaux
Dimont
Eccles
Hestrud
Lez-Fontaine
Liessies
Sars Poteries
Solre le Château
Solrines

Canton de Trélon

Anor
Baives
Epepe Sauvage
Féron
Fourmies
Glageon
Moustier en Fagne
Ohain
Trélon
Wallerens en Fagne
Wignehies
Willies

Monsieur le Président de la République

Palais de l'Elysée
55 rue du faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

Objet : Propos diffamants tenus par Monsieur Didier Beauvais à l'égard des habitants du Nord-Pas-de-Calais devant le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM)

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : Article paru dans la Voix du Nord datée du mercredi 4 février 2009

Monsieur le Président,

C'est avec consternation que j'ai pris connaissance dans le journal « La Voix du Nord » daté du mercredi 4 février 2009, des propos tenus par Monsieur Didier Beauvais, ancien Président de la Chambre d'Instruction de Douai, et actuel conseiller auprès de la Cour de Cassation, lors de son audition par le Conseil Supérieur de la Magistrature, dans le cadre de la procédure disciplinaire initiée, suite à « l'Affaire d'Outreau », à l'encontre du juge Fabrice Burgaud.

Avec désinvolture et mépris, Monsieur Beauvais a ainsi soutenu lors de son audition :

« Nous connaissions ces soirées habituelles, à Boulogne ou à Avesnes-sur-Helpe. Des soirées-bière où on invite les voisins, on boit beaucoup, on joue aux cartes ou au jeu de l'oie, et où le gagnant peut choisir une petite fille, avec l'accord des parents. Là-bas, ce ne sont pas des psychologues qu'il faut envoyer, mais des sociologues ou des ethnologues... »

De tels propos diffamants à l'égard des habitants du Nord-Pas-de-Calais en général, et de ceux de Sambre-Avesnois et du Boulonnais en particulier, sont inacceptables. Leur seul objectif est de trainer dans la boue l'honneur et la moralité de toute une population, pourtant déjà grandement fragilisée par les épreuves et les difficultés qu'elle doit affronter.

De plus, prononcés par un haut magistrat, dans le cadre de ses fonctions, devant une autorité importante et respectée, ils peuvent acquérir auprès du public une présomption de vérité judiciaire qui les rendraient particulièrement dangereux.

A nouveau, peu de temps après l'affaire de la banderole « anti-Ch'tis » déployée au Stade de France, on tente d'assimiler les gens du Nord à des alcooliques et à des pédophiles, voire à une peuplade de barbares arriérés, sujet d'étude pour les ethnologues. Cette dérives nauséabonde révolte et inquiète.



Pour me contacter

✉ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10

🌐 www.perat.fr ✉ contact-depute@perat.fr

Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

Certes, la répétition de tels dérapages commis par des personnes isolées, que rien ne semble lier entre elles, peut apparaître comme pure coïncidence. Sans doute l'est-elle. Cependant, laissée impunie, voire minimisée, elle peut insidieusement installer dans l'inconscient collectif un préjugé terrible à l'égard des habitants du Nord-Pas-de-Calais. Cette graine vénéneuse doit être arrachée immédiatement sous peine de laisser germer discorde et ostracisme.

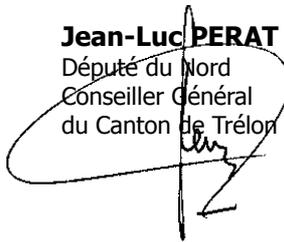
Pour cette raison, je vous demande solennellement, en votre qualité de gardien de l'unité nationale, d'intervenir publiquement pour réfuter, dénoncer, et condamner fermement de telles allégations.

J'envisage de porter plainte pour diffamation à l'encontre de Monsieur Beauvais. Cependant, dans la mesure où les propos tenus l'ont été en sa qualité de magistrat, je souhaite également qu'une procédure de sanction disciplinaire puisse être engagée à son encontre.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PERAT

Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon



Pour me contacter

✉ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10

🌐 www.perat.fr ✉ contact-depute@perat.fr

Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP